

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 9 juillet 2024

Délibération n° 2024-15

Bilan de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2024

Le comité des finances locales,
A l'unanimité des membres présents

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1211-3 ;

Sur le rapport de M. Thomas FAUCONNIER, sous-directeur des finances locales et de l'action économique à la direction générale des collectivités locales ;

Donne acte au Gouvernement de sa communication sur la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2024.

Le Président,



André LAIGNEL